

## Amɣar (amghar)

S. Chaker et M. Gast

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2474>  
DOI : [10.4000/encyclopedieberbere.2474](https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2474)  
ISSN : 2262-7197

### Éditeur

Peeters Publishers

### Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 1986  
Pagination : 590-592  
ISBN : 2-85744-282-3  
ISSN : 1015-7344

### Référence électronique

S. Chaker et M. Gast, « Amɣar », *Encyclopédie berbère* [En ligne], 4 | 1986, document A192, mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 26 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2474> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/encyclopedieberbere.2474>

---

Ce document a été généré automatiquement le 26 octobre 2020.

© Tous droits réservés

---

# Amɣar

(amghar)

S. Chaker et M. Gast

---

- 1 « vieillard, chef... » plur. : *imɣaren* ; fém. : *tamɣart* ; fém. plur. : *timɣarin*  
(Phonétiquement réalisé : [amɣār], avec longueur nettement marquée de la seconde voyelle).

## Par S. CHAKER

- 2 Terme pan-berbère attesté dans la généralité des dialectes berbères (ensemble du Maroc, touareg, kabyle, Mزاب...). Il est issu de la racine My R, « être grand, âgé ». A sa signification première de « personne âgée, vieillard », s'ajoutent, dans tous les dialectes, des usages plus techniques dans le domaine de l'organisation sociale.
- 3 Dans le champ de la parenté, amɣar/tamɣart désignent partout le beau-père et la belle-mère (pour une femme). En touareg, ils couvrent tous les ascendants (Foucauld, III, p. 1237).  
Dans le domaine de l'organisation de la société, amɣar a aussi, dans de nombreuses régions, le sens de « chef », couvrant une gamme de situations allant du « chef d'État » au « chef de village ». C'est donc un terme peu spécialisé, susceptible d'emplois locaux et contextuels variés, qui exigent chaque fois une description spécifique.
- 4 Dans cette sphère d'usages, amɣar s'appliquait, en particulier au Maroc et en pays touareg, au « chef de tribu ». Au Maroc, il était normalement élu pour une durée limitée par l'assemblée des notables de la tribu. Le choix était en fait souvent prédéterminé par un système de rotation, plus ou moins formalisé selon les régions, entre les fractions constitutives du groupe.
- 5 Dans certains groupements du Maroc Central, le chef de tribu portait plus précisément le titre de amɣar n tugga (et variantes), « Chef de l'herbe », « Chef de la verdure », en raison, semble-t-il, de la période de l'année à laquelle il était désigné (printemps). Selon certains auteurs, il s'agirait d'une référence au caractère éphémère et cyclique du pouvoir qui lui était confié (Aspinion, 1937, p. 27).

- 6 L'amɣar, dont les attributions étaient essentiellement civiles, devenait en règle générale le « chef de guerre » en cas de conflit. Dans certains groupes et dans certaines circonstances, on a cependant pu désigner dans ce cas un second amɣar chargé spécifiquement de la conduite de la guerre.
- 7 En Kabylie, bien qu'il ne soit pas inconnu dans cette acception de « chef (de village) », amɣar est le plus souvent remplacé par l'emprunt arabe lamin (lamin n taddart = « chef de village »).
- 8 Sur cette question, on pourra se reporter à la très abondante littérature ethno-juridique de la période coloniale, notamment aux essais sur le droit coutumier et l'organisation politique des Berbères marocains (Aspinion, Guennoun, Surdon, Koller..., cf. Adam, 1972, index, p. 345) et aux travaux plus récents des anthropologues anglo-saxons Gellner et Hart.
- 9 Dans de nombreux dialectes, la forme de féminin, tamɣart/timɣarin est employée par euphémisme pour désigner la femme (« l'épouse »). Dans la conversation, entre hommes notamment, tamɣart-(iw/inu) signifie donc fréquemment « (ma) femme ». En chleuh, tamɣart a même totalement remplacé l'ancien lexème berbère tamɣtut (« femme »).
- 10 Dans le calendrier agraire, le féminin pluriel timɣarin désigne une période de l'année de sept à huit jours, réputés néfastes, situés entre le 25 furar (février) et le 3 meɣres (mars) (cf. Genevois, p. 36-41).

## Amɣar dans le monde touareg (M. Gast)

- 11 Le terme *amɣar* désigne en *tamāhaq\** un homme « grand » en âge, dans sa situation familiale, dans sa société (voir Foucauld, *Dict.*, 1952, t. III, p. 1237). Si l'on série toutes les connotations de ce terme il peut désigner suivant le contexte de son emploi :
1. Un homme âgé (à partir de 55/60 ans environ qui affiche visiblement des indices de vieillesse : barbe, cheveux blancs).
  2. Le père, et toutes les personnes auxquelles on peut donner le nom de « père ».
  3. Tous les ascendants mâles de la patrilignée.
  4. Les hommes qu'épouse la mère après la mort du père.
  5. Le maître, pour les domestiques, le professeur, pour les élèves.
  6. Le chef, celui qui commande, qui possède une autorité quel que soit son grade. Tout *amenūkal\** est un *amɣar*, mais non réciproquement.
- 12 Le féminin, *tamɣart* désigne :
1. Une femme âgée.
  2. La mère et toutes les personnes auxquelles on donne le nom de « mère ».
  3. Les ascendantes féminines de la matrilignée.
  4. Les femmes qu'épouse le père après la mort ou la répudiation de la mère.
  5. La tante paternelle.
  6. L'épouse de l'oncle maternel.
- 13 Bien que les termes *amɣart/tamɣart* ne puissent être considérés comme termes de parenté, ils désignent quelquefois globalement les ascendants de la patri ou de la matrilignée (voir M. Gast, 1974, p. 180-187). Dans tous les cas cette appellation connote le respect et la déférence. Le verbe *semɣer*, de la même racine, signifie « rendre grand »

(voir Foucauld, *Ibid.*, p. 1235) et par extension « bien traiter », traiter avec honneur une personne ou un animal qu'on entoure de soins matériels en lui donnant largement ce dont il a besoin. Le même terme s'emploie aussi en ce qui concerne une chose, un objet (arme, selle, jardin) qu'on entretient avec un soin particulier ; il signifie encore « faire grand cas de (une personne, un animal, une chose) » (Foucauld, *Ibid.*, p. 1236).

---

## BIBLIOGRAPHIE

ADAM A. *Bibliographie critique (...) du Maroc*, Alger, C.R.A.P.E., 1972.

ASPINION R. *Contribution à l'étude du droit coutumier berbère marocain*, Casablanca, 1937.

FOUCAULD Ch. de, *Dictionnaire touareg-français*, Paris, 1951-52 (t. III, p. 1237).

GAST M. « Matériaux pour une étude de l'organisation sociale chez les Kel Ahaggar », *Libyca*, XXII, 1974, p. 177-210.

GENEVOIS H. « Le calendrier agraire et sa composition », Alger, *Le fichier périodique* n° 125, 1975 (1).

HART D.M. « Segmentary systems and the role of « Five Fifths » in tribal Morocco », *R.O.M.M.*, 3, 1967 (1), p. 65-95.

PELLAT Ch. « Amghar », *Encyclopédie de l'Islam*, 1961, p. 446.

## INDEX

**Mots-clés** : Maghreb, Pouvoir, Sahara